



## DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 145/2022  
SÉANCE N° 08 DU 11 JUILLET 2022

### DEMANDE DE SUBVENTION DANS LA CADRE DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 5 juillet 2022, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Sylvie Vielle, première vice-présidente.

Sylvie Vielle, Nicole Bouillon (à partir de 17 h 43), Éric Paris (à partir de 17 h 13), Jérôme Allaire, Isabelle Fougeray, Nadège Davoust, Gwénaél Poisson (jusqu'à 19 h 43), Christine Dubois (à partir de 18 h 00), Louis Michel, Céline Loiseau, Christian Lefort (à partir de 17 h 11 et jusqu'à 18 h 59), François Berrou et Fabien Robin, vice-présidents, Bernard Bourgeois, Jean-Pierre Thiot (à partir de 18 h 45), Isabelle Eymon (à partir de 18 h 09), Olivier Barré, Marcel Blanchet, Patrice Morin, Antoine Caplan et David Cardoso, membres du bureau.

#### **Étaient représentés**

Florian Bercault a donné pouvoir à Sylvie Vielle, Bruno Bertier a donné pouvoir à Patrice Morin, Patrick Péniguel a donné pouvoir à Jérôme Allaire, Jean-Pierre Thiot a donné pouvoir à Gwénaél Poisson (jusqu'à 18 h 45), Bruno Flécharde a donné pouvoir à Antoine Caplan, Julien Brocaïl a donné pouvoir à Olivier Barré.

Liste des délibérations affichée le : 13 juillet 2022.

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 11 JUILLET 2022

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LA CADRE DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

Rapporteur : Fabien Robin

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire,

Vu la délibération n°20/2022 du conseil communautaire du 28 mars 2022 portant engagement de Laval Agglomération pour l'élaboration d'un Programme Local de Prévention des déchets (PLPDMA) pour la période 2021-2031,

Considérant la politique ambitieuse menée par Laval Agglomération en matière de prévention des déchets et d'économie circulaire, inscrite dans le schéma directeur de gestion et de prévention des déchets 2021-2026,

Considérant la volonté de Laval Agglomération de poursuivre et d'amplifier ses actions en faveur de la réduction des déchets,

Considérant le cadre de l'accord "Territoire Zéro Gaspillage, Zéro Déchet" entre le Conseil départemental de la Mayenne et Laval Agglomération,

Que des actions du programme d'actions sont éligibles à une subvention du Conseil départementale de la Mayenne pour l'année 2022,

Après avis de la commission environnement,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à solliciter l'aide financière auprès du Conseil Général de la Mayenne, dans le cadre de l'accord de partenariat "Territoire Zéro Gaspillage Zéro Déchet".

Article 2

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 3

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 4

Il en sera rendu compte en séance du conseil communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le président,

Florian Bercault

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20220711-S8-BC-145-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2022

Mise en ligne : 18-07-2022